

---

## AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

---

### LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée, sous « Avenues », par le remplacement de la norme existante visant l'avenue Wiseman par le texte suivant:

« Wiseman, de l'avenue Manseau à l'avenue Lajoie avec circulation vers le sud; »

2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXXXX 2019.

---

Philippe TOMLINSON  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie DESJARDINS  
Secrétaire d'arrondissement